



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 17 mars 2025 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2025-01

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2025-01 : Lots 3 765 997 et 3 766 000 (1311-1313A-B, chemin Élie-Auclair), visant à normaliser la marge de recul avant de 4,27 m au lieu de 7, 60 m et la marge latérale de 1,93 au lieu de 2,0 m comme prescrits à la grille des usages et des normes H1-41.

La demande de dérogation mineure vise les lots cadastre 3 765 997 et 3 766 000 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 17 mars 2025

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 26^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et greffière adjointe